Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240305-DEL20240503001-BF

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de
MONTAGNY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024-05-03-001

SEANCE du 5 mars 2024

DATE DE CONVOCATION

21/02/2024
DATE D'AFFICHAGE

21/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 11

Objet : Compte financier unique 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le - 7 MAR. 2024

et publication ou notification
du

- 7 MAR. 2024

Le Maire,

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 mars à 20 heures 30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Gaëtan EPAGNEUL, doyen de l'assemblée.

Étaient présents: CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, GESSAT Cécile, BEAUSSART Gérard
Absents excusés : Aurélie PASCOT pouvoir à Jean-Luc CATTET, DOULUT Didier, Sophie GESLAND pouvoir à Gaëtan EPAGNEUL, MICHEL Marie-Christine pouvoir à Gérard BEAUSSART, Eric DEVOUASSOUD pouvoir à Christophe GUERINEAU
Secrétaire de séance : Jean-Luc CATTET

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2023-14-03-004 du 14/03/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;
Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du14/09/2023 ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2023 de la commune de Montagny-en-Vexin
Vu le CFU 2023 de la commune de Montagny-en-Vexin;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné de Monsieur Gaëtan EPAGNEUL

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240305-DEL20240503001-BF

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2023				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	118 223.61€	535 204.00€	653 427.61 €
	Recettes réalisées	53 877.00€	682 231.57 €	736 108.57€
	Restes à réaliser	34 015.90 €	0.00€	34015.90 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	327 734.20 €	1 132 187.10 €	1 459 921.30 €
	Dépenses réalisées	164 540.02 €	575 292.25 €	739 832.27 €
	Restes à réaliser	112 417.68 €	0.00 €	112 417.68 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-110 663.02 €	106 939.32 €	-3 723.70 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	209 510.59 €	596 983.10 €	806 493.69 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	98 847.57 €	703 922.42 €	802 769.99 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-78 401.78 €	0.00 €	-78 401.78€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	20 445.79€	703 922.42€	724 368.21€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 0 contre et 0 abstention
Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Approuve le CFU 2023 de la commune de Montagny-en-Vexin

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Maire
Loïc TAILLEBREST
Le 6 mars 2024

MAIRIE DE MONTAGNY

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20240503001**
Objet :	**CFU MAIRIE 2023**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-216004085-20240305-DEL20240503001-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20240305-DEL20240503001-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : CFU-21600408500017-2023(1).xml Nom métier : 99_BU-060-216004085-20240305-DEL20240503001-BF-1-1_1.xml	text/xml	1.5 Mo
Annexe (Délibération) Nom original : DEL20240503001.pdf Nom métier : 70_DE-060-216004085-20240305-DEL20240503001-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	1.3 Mo
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : PAGE SIGNATURE CFU 2023 mairie.pdf Nom métier : 99_SE-060-216004085-20240305-DEL20240503001-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	301.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 mars 2024 à 10h09min55s	Dépôt initial

En attente de transmission	7 mars 2024 à 10h10min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 mars 2024 à 10h10min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 mars 2024 à 10h11min03s	Reçu par le MI le 2024-03-07